



L'ALIVU
Chambres d'hôtes 3 épis,
Demeure de charme
816 route des baisses
06390 COARAZE
SITE: www.alivu.com
Tel: 04 93 80 86 68 / 06 25 19 86 24

CONTRAT
CONDITIONS GENERALES DE RESERVATION EN
CHAMBRES D'HOTES

Article 1-**DUREE DU SEJOUR** ; le client signataire du contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 2- **CONCLUSION DU CONTRAT** ; La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte pour un séjour de 1 à 3 nuits de la totalité du séjour, et à partir 4 nuits de 25% du montant total du prix du séjour avec **un minimum d'une nuitée par chambre retenue** et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée sur le contrat. Le contrat devra être envoyé par E mail ou par courrier.

Article 3- **ANNULATION PAR LE CLIENT** : Toute annulation doit être notifiée par lettre ou par E mail adressée au propriétaire.

A / annulation avant le début du séjour :

Si l'annulation intervient plus de 24 heures avant le début du séjour l'acompte reste acquis au propriétaire.

Si l'annulation intervient moins de 24 heures avant le début du séjour l'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

B/ Si le client ne se manifeste pas avant 19 heures le jour prévu du début du séjour, s'il n'a pas prévenu de son retard, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. L'acompte reste acquis au propriétaire qui se réserve le droit de réclamer le solde du prix de l'hébergement.

C/ **En cas de séjour écourté**, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire. Les prestations supplémentaires non consommées seront remboursées.

Article 4-**ANNULATION PAR LE PROPRIETAIRE** : Lorsque avant le début du séjour, le propriétaire annule le séjour, il doit informer le client et s'assurer que le message a bien été reçu par le client. Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 5- **ARRIVEE** : le client doit se présenter le jour précisé et aux heures mentionnées sur le contrat .En cas d'arrivée tardive ou différée ; le client doit prévenir le propriétaire.

Article 6- **REGLEMENT DU SOLDE** : le solde est à régler à l'arrivée chez le propriétaire. Le règlement peut se faire seulement par chèque ou espèces. Les consommations et les prestations supplémentaires seront à régler en fin de séjour.

Article 7- **UTILISATION DES LIEUX** : le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état. En cas d'endommagement le client s'engage à rembourser les frais occasionnés.

Article 8- **CAPACITE** : le contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou rupture de contrat à l'initiative du propriétaire de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieure à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.